Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902951-20260522-202621-DE

COMMUNE DE TREMAOUEZAN (FINISTERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 21 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de TREMAOUEZAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan AUDREN, Maire.

Date de la convocation : 4 mai 2026
Secrétaire de séance : Yann GARNIER LUGUERN
Etaient présents : Ronan AUDREN, Bruno BOUCQUAERT, Déborah LINCLAU, Mewen ABJEAN, Yann GARNIER LUGUERN, Lynda JAOUEN, Alexandra JEZEQUEL BEYER, Arnaud MARIE, Carole MEAR.
Excusée : Valérie CASSAR
Procuration : Hervé LIEGEOIS à Lynda JAOUEN
Nombre de Conseillers : - en exercice : 11 - présents : 9 - votants : 10

* * *

2026-21 : CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal soumet à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux une liste de 24 noms dressée par catégorie, en vue de la constitution de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Les noms des titulaires et des suppléants sont les suivants :

Titulaires :

- Alain PELEAU, 22 Kerudalar
- Marie-France CAROFF, 7 Les Genêts
- Joseph GOURMELON, 1 Kergunic
- Martine MEUDEC, 3 Venelle du Puits
- Jean-Yves GOARANT, 3 Les Comarets
- Jean-René KERANDEL, 8 La Fontaine Saint-Jean
- Patrick ECHAUBARD, 17 Kerudalar
- Patrick LARREUR, 7 La Fontaine Saint-Jean
- Gilles CASSAR, 6 Kervalquez
- Claude PERSON, 4 La Fontaine Saint-Jean
- Pascal LE GOFF, 13 Les Genêts
- Hugues PELLICANT, 1 Kermoalic
- Perrine SEMINEL, 3 Keruguel

Suppléants :

- Agnès LERICOLAIS, 6 Venelle de la Forge
- Serge GUILLERM, 1 Les Comarets
- Yvon LE ROY, 4, Venelle de la Forge
- Monique PENGAM, 1 Guernevez
- François SIOU, 16 Kerudalar
- Claude JOLY, 10 La Fontaine Saint-Jean
- Guy MARTIN, 5 Les Genêts
- Pascal ROUDAUT, 1 Kervalquez
- Pascal LOTTON, 2 Les Comarets
- Régis LARHER, 11 Les Comarets
- Barbara PRACHT, 7 Keruguel
- Jean-Pierre COAT, 2 Ile Berthou

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'approuver cette délibération.

Le Maire,
Ronan AUDREN

Le Secrétaire de séance,
Yann GARNIER LUGUERN